

G.F. FINANCES

SARL à associé unique au capital de 400 000 €

Siège social : 36 Avenue Armand Bouvier

44000 NANTES

RCS NANTES 509 393 500

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SEANCE DU 24 DECEMBRE 2025

Le vingt-quatre décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, les Associés de la Société « G.F. FINANCES », Société à responsabilité limitée au capital de quatre cent mille euros, divisé en quatre mille parts de cent euros chacune, dont le siège est à NANTES (44000), 36 Avenue Armand Bouvier, s'est réuni à Foreste (02590), à La Raperie.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Géraud FERRANDIER, Gérant.

Le Président constate qu'est présent à la réunion :

Monsieur Géraud FERRANDIER, propriétaire de trois mille deux cents parts, ci	3 200 parts
Monsieur Jean FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales, ci	160 parts
Madame Camille FERRANDIER, représentant Albane, Ombeline, Béryl et Clément FERRANDIER, titulaires chacunde 160 parts sociales, ci	640 parts
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES	4 000 parts

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut délibérer valablement et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Modification des statuts.
- Questions diverses.

Les décisions suivantes sont prises conformément à l'ordre du jour :

JF
CF

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts et de le remplacer par le paragraphe suivant :

“Le capital social est fixé à la somme de quatre cent mille euros (400 000 €), divisé en quatre mille parts sociales (4 000) de cent euros (100 €), numérotées de 1 à 4 000, réparties comme suit :

- Monsieur Géraud FERRANDIER, titulaire de 3 200 parts sociales numérotées 1 à 3 200 ;
- Monsieur Jean FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales numérotées 3 201 à 3 360 ;
- Mademoiselle Albane FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales, numérotées 3 361 à 3 520 ;
- Mademoiselle Ombeline FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales, numérotées 3 521 à 3 680 ;
- Mademoiselle Béryl FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales, numérotées 3 681 à 3 840 ;
- Monsieur Clément FERRANDIER, titulaire de 160 parts sociales, numérotées 3 841 à 4 000.

La société communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.”

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés, et répertorié sur le registre de ses décisions.

Géraud FERRANDIER



Jean FERRANDIER



Camille FERRANDIER

